

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1592)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 293

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 59 UNDECIES

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« aux établissements publics de coopération intercommunale ou »

les mots :

« à l'établissement public de coopération intercommunale ou aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.